Propositions pour la nouvelle étape du Développement de La Réunion

Saint-Denis (La Réunion)
Dimanche 11 février 2007

DES DÉFIS SANS PRÉCÉDENT

D'ici 2030, la population de La Réunion achèvera sa transition démographique et connaîtra un fort accroissement (+25% environ) pour atteindre le million d'habitants. En même temps que la structure de la population en sera profondément modifiée, la population active, qui est actuellement de 300 000 personnes (dont 30 % de chômeurs), s'accroîtra de près de 50 % pour atteindre le nombre de 440 000. Si rien ne devait changer dans la société actuelle, ces chiffres sont lourds de menaces pour la cohésion sociale d'une île comptant déjà près de 100 000 chômeurs, 120 000 illettrés, plus de 75 000 foyers — correspondant à plus de 190 000 personnes — assujettis au RMI, 400 000 personnes concernées par la CMU. Enfin, les prochaines décennies verront plusieurs dizaines de milliers de personnes accéder à l'âge de la retraite. Faute du nombre d'annuités de cotisations requis, conséquences de la permanence d'un chômage de masse, de la précarité de l'emploi et des contrats aidés, elles relèveront des minima vieillesse et seront confrontées à la misère.

La progression démographique amplifie les défis à tous les niveaux.

L'urbanisation croissante, l'urgence de la réponse à apporter à l'importante demande de logements sociaux, la spéculation foncière et locative, la dégradation de l'environnement exigeront d'importants efforts en matière d'aménagement rationnel du territoire, de mobilisation des ressources et de gestion économe de l'eau, de préservation du milieu naturel et du littoral, de traitements des déchets. De même, les risques sanitaires, comme l'a montré en 2005 l'épidémie de chikungunya, font peser de réelles menaces sur la santé publique et exigent une vigilance constante.

L'accroissement de la population, les besoins en logements et en emplois qui en découlent, exigent que soit réglée la question des déplacements, or la croissance continue du parc automobile (330 000 véhicules actuellement et 30 000 immatriculations supplémentaires par an) exige des investissements importants et une réelle alternative au «tout automobile» pour éviter le «coma circulatoire» de notre réseau de communication encore insuffisant et inadapté.

Les changements climatiques renforcent les risques naturels en induisant des phénomènes météorologiques extrêmes, accrus par la géomorphologie de l'île (déborde-

ments de ravines, inondations, cyclones, éboulements, glissements de terrain) dont Diwa et Gamède ont donné un dramatique aperçu en 2006 et 2007. Ils bouleversent nos habitudes et nous obligent à développer une culture de la prévention et d'adaptation aux risques liés à ces phénomènes climatiques extrêmes. Enfin, ils placent la question de l'énergie au centre des préoccupations et des problématiques du développement durable.

Dans ce contexte de croissance des besoins, l'adhésion de nouveaux États membres à l'Union Européenne (27 États depuis 2007, pour une population totale de 500 millions d'habitants) restreindra probablement, pour les Régions Ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, les possibilités d'augmentation des fonds structurels au cours des prochaines périodes, au moment même où les ressources financières des collectivités locales sont soumises à de fortes contraintes (impact de la décentralisation, échéance de la réforme de l'octroi de mer en 2014).

Enfin, **les effets de la mondialisation** se feront sentir sur notre petite économie insulaire et vulnérable, tant au niveau de l'agriculture et de l'économie sucrière (fin du règlement sucrier actuel en 2013) que des échanges commerciaux (impact des Accords de Partenariat Économique à compter de 2008).
Les années qui viennent sont donc, pour La Réunion et ses habitants, celles de tous les risques, tant du fait des dangers à affronter que des défis à relever. Les effets combinés de la progression démographique, des changements climatiques et de la mondialisation sur notre société et notre économie ne nous laissent aucun sursis. **Ces défis sont sans précédent et les moyens d'y faire face ne se représenteront sans doute pas avant longtemps.**

C'est aux Réunionnais qu'échoit la responsabilité d'élaborer des solutions aux problèmes spécifiques que doit affronter La Réunion, en ce début du 21e siècle, en tant que département français, RUP de l'Union européenne et île de l'océan Indien.

L'Alliance entend ainsi contribuer à l'expression d'une parole réunionnaise forte, pour agir et non subir, notamment à l'occasion du débat public ouvert dans le cadre de l'élection présidentielle.

C'est dans cet esprit que l'Alliance s'adresse à tous les habitants de La Réunion.

Les propositions que nous formulons s'articulent à différents niveaux :

- au préalable, la consolidation du « **socle du développement** » par le respect des engagements contractuels pluriannuels ;
- sur cette base, des **mesures urgentes et prioritaires** doivent être prises pour faire face à la situation sociale et aux préoccupations immédiates de la population ;

- ces mesures doivent contribuer à la mise en œuvre d'un **plan de développement globa**l, construisant La Réunion du million d'habitants.

I - LE SOCLE DU DÉVELOPPEMENT

Protocole d'accord du 19 janvier 2007 sur le tram-train et la route du littoral, Contrat de Projet État-Région (CPER) et Programmes Opérationnels Européens (POE) (2007-2013)

Le 19 janvier 2007 à Matignon, le Premier Ministre et le Président de la Région Réunion ont signé un accord qualifié d'historique, parachevant des années d'études, de consultations et de négociations et garantissant le financement de deux équipements majeurs pour le développement des infrastructures de transports de l'île : le tram-train, dont la livraison pour la section Sainte-Marie—Saint-Paul est prévue pour 2013, et la nouvelle route littorale, prévue pour 2016.
Ce protocole d'accord garantit pour La Réunion un effort d'investissement de 2,245 milliards d'euros (près de 15 milliards de francs).

Ajoutés à celui de la route des Tamarins, dont la livraison est prévue début 2009, et à diverses et importantes autres opérations (achèvement du boulevard Sud, déviations de Grand Bois et de Saint-Joseph, programmation des prochaines phases du tram-train dans le Sud et dans l'Est, etc.), ces travaux doteront La Réunion des infrastructures indispensables aux transports, aux déplacements, aux économies d'énergie, à la restructuration de l'aménagement urbain et à l'aménagement de notre espace insulaire. Il conviendra par la suite de compléter ces infrastructures, notamment par la réalisation de la route circulaire de moyenne altitude au-delà des extrémités de l'actuelle route des Tamarins.

En même temps, ces travaux se traduiront par la création de milliers d'emplois. Avec la garantie de ces chantiers, c'est toute l'économie réunionnaise qui est ainsi relancée pour les 7 à 10 prochaines années.

Par ailleurs le partenariat financier avec l'État (CPER 2007-2013 : 250 millions d'euros pour la part État, hors tram-train et route du littoral) et avec l'Europe (POE 2007-2013 : 1,897 milliard d'euros de fonds européens) permettra de poursuivre, sur toute la période, l'effort d'investissement concernant l'éducation, la recherche, la formation professionnelle, les transports, l'aménagement du territoire, l'aide à l'économie, le développement des nouvelles technologies, la mise en place des équipements publics, etc.

Globalement, le protocole d'accord sur le tram-train et la nouvelle route du littoral, le Contrat de Projet État Région (CPER) et les Programmes Opérationnels Européens (POE) représentent des engagements financiers cumulés de l'Europe, de l'État et des Collectivités d'environ de 4,5 milliards d'euros, soit près de 30 milliards de francs, et couvrent l'ensemble des secteurs.

Le respect des engagements contractuels

Ces programmes — dont il nous faut mesurer la portée — fondent le socle du développement sur lequel s'édifient concrètement la société et l'économie de l'île. Ils constituent un enjeu capital tant par l'impact attendu des infrastructures programmées que par les masses financières que ces programmes draineront vers notre économie ainsi que par les effets induits non seulement dans le BTP mais aussi dans tous les autres secteurs.

Or la période 2007-2013, sur laquelle est contractualisée la grande partie de ces crédits, coïncide quasiment avec la durée du prochain mandat présidentiel. Il est donc important que les candidats s'engagent à respecter les montants arrêtés et les échéances fixées dans ces différents documents, dans la continuité d'une politique globale fondée sur le partenariat État/Collectivités locales. C'est avec la conscience de la portée de ces enjeux que, réunie le 13 février 2007, l'assemblée plénière du Conseil Régional s'est prononcée par un vote nominal : sur les 45 membres composant le Conseil régional, 1 seul conseiller Régional a voté contre ; 32 conseillers régionaux ont approuvé, sept dont cinq socialistes n'ont pas pris part au vote et 5 étaient absents. C'est donc une très large majorité qui a approuvé ces documents.

II - LES MESURES URGENTES ET PRIORITAIRES

La situation sociale à laquelle sont confrontés les Réunionnais est contrastée : si une partie de la population bénéficie du relatif dynamisme de l'économie ou de la sécurité de l'emploi dans le secteur public, ou pour certains de revenus aisés, les chiffres du RMI, du chômage, de la CMU, de l'illettrisme, de l'insécurité, du nombre d'emplois précaires, des revenus de travail modestes, des demandeurs de logement et de l'érosion du pouvoir d'achat sont là pour rappeler que la majorité de nos compatriotes est confrontée à des difficultés dans sa vie quotidienne et attend des solutions concrètes à ses problèmes.

C'est pourquoi, au-delà des opérations inscrites dans les documents contractuels, et dans la perspective de la mise en œuvre d'un plan de développement durable à long terme, des mesures urgentes et prioritaires doivent être prises pour répondre aux préoccupations de la population, dans tous les domaines de sa vie personnelle, sociale ou professionnelle.

1 – L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le taux de chômage actuel (30% de la population active) est insupportable. Afin de le résorber et d'accueillir les 144 000 actifs supplémentaires attendus d'ici à 2030, 200 000 emplois sont à créer dans les 20 prochaines années. Seule la mise en place d'un plan de développement durable et global permettra d'opérer le changement d'échelle à la hauteur du défi posé : c'est l'enjeu du Plan Régional du développement durable (PR2D).

Mais compte tenu de l'urgence, sans plus attendre, il convient de prendre un certain nombre de mesures :

A - Le développement de l'économie concurrentielle

A1- Anticiper l'impact des investissements publics

Un inventaire des besoins devra être rapidement réalisé afin, d'une part, de préparer le maximum de Réunionnais à occuper les milliers d'emplois générés par les chantiers programmés dans les documents contractuels, et d'autre part préparer les entreprises locales à participer à la réalisation des investissements. Ainsi, à l'instar de ce qui a été réalisé pour la route des Tamarins, des dispositifs spécifiques devront être mis en place pour les emplois induits par les chantiers du tram-train et de la nouvelle route littorale. De même, il conviendra de créer les conditions permettant aux entreprises réunionnaises de prendre toute leur part dans les marchés et activités découlant de ces investissements.

A2 - Créer un statut d'entreprise franche pour les secteurs stratégiques

Le PR2D identifie les « domaines d'activités stratégiques », secteurs où La Réunion peut atteindre l'excellence. Certains de ces secteurs sont soumis aux fortes contraintes de la compétitivité. Il est proposé que les entreprises de ces secteurs stratégiques bénéficient d'un statut d' « entreprise franche » sans restriction d'ordre géographique. Les secteurs de l'agro-nutrition en milieu tropical, du tourisme, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies de communication —qui ont déjà créé des centaines d'emplois pérennes— doivent bénéficier en priorité d'un tel dispositif, dont les modalités sont à préciser en concertation avec les acteurs économiques et sociaux.

A3 - La dynamisation du marché intérieur

Compte tenu du dynamisme démographique, les secteurs de l'import substitution représentent des potentialités de développement non négligeables. Le PR2D reconnaît la nécessité de consolider les secteurs traditionnels de l'économie réunionnaise.

C'est pourquoi nous proposons de rechercher les modalités permettant de privilégier la production locale, notamment dans le secteur agro-alimentaire, à travers deux moyens :

- des accords entre la grande distribution et les producteurs locaux ;
- l'organisation de la restauration collective par des conventions entre les producteurs locaux et les autorités concernées (hôpitaux, armée, collectivités locales pour la restauration administrative et la restauration scolaire) .

Par ailleurs, toute action visant à promouvoir la production locale doit être encouragée, en complément de l'amélioration des régimes d'aides mis en place par l'État, les collectivités et/ou l'Europe. Il conviendra, dans ce but, de tirer le meilleur parti de la dotation instaurée par l'Europe visant à compenser les surcoûts et destinée à prendre en charge les "intrants" en provenance de la métropole ou de l'Europe.

A4 - L'ouverture sur l'extérieur

Dans le droit fil des orientations du PR2D, il convient de saisir les opportunités offertes par le développement des échanges économiques à l'échelle mondiale et en particulier dans notre environnement géo-économique. La résolution du problème de l'emploi à La Réunion exige l'extension de son marché. Au-delà de l'enjeu constitué par les Accords de Partenariat Économique (A.P.E.) entre l'Union européenne et les pays ACP et de la nécessité de faire prévaloir les intérêts de La Réunion, nous pensons qu'il est à notre portée de mettre l'accent sur des accords de complémentarité entre notre île et ses voisins de l'océan Indien, en accompagnant les entreprises et la mobilité des personnes dans une démarche de co-développement. Des accords ciblés avec les deux géants que sont l'Inde et la Chine représentent également des possibilités pour nos entreprises. Mais cette ouverture de La Réunion sur l'extérieur, devant s'appuyer sur le tissu économique local, implique qu'elle soit maîtrisée et progressive.

A5 - Le foncier d'entreprises

La question de la disponibilité et de la mobilisation du foncier économique est décisive pour la création de zones d'activités génératrices d'emplois.
C'est pourquoi, il s'avère indispensable de définir une stratégie d'émergences de pôles de développement en cohérence avec l'aménagement global du territoire. A cet effet, des missions doivent être confiées aux opérateurs fonciers dans le cadre d'une approche globale et coordonnée.

B - Le développement de l'économie alternative

La Réunion est le département où le taux de chômage — près de 30% — est le plus élevé de la République. En dépit des différentes lois (LOOM et LOPOM) votées au cours des deux dernières législatures et basées sur les mêmes principes (défiscalisation, exonérations des charges, etc.), cette situation perdure. Cette situation de chômage insupportable est grosse de graves troubles sociaux. Si rien ne devait changer, elle continuera de s'aggraver puisque, aujourd'hui, La Réunion compte 100 000 personnes privées d'emploi et qu'au cours des 25 années à venir, elle comptera 144 000 actifs de plus.

En conséquence :
Les mesures de développement économique prévues dans le Plan Régional de développement durable (PR2D), la mise en œuvre des opérations inscrites dans le Contrat

de projet État-Région et les Programmes opérationnels européens (POE), les chantiers de la route du littoral et du tram-train vont générer des milliers d'emplois durables. Malgré tout, cela ne suffira pas à régler le problème du chômage. C'est pourquoi, à côté de l'économie concurrentielle, il convient de développer l'économie alternative autour de deux secteurs pouvant générer des emplois : l'Environnement et les Services à la personne.

B1 - Les métiers de l'environnement

L'existence d'un Parc Marin, la création d'un Parc National, l'impérieuse nécessité de prémunir La Réunion contre les effets du changement climatique — lutte contre l'érosion notamment —, la préservation de tout l'éco-système, ainsi que la prévention des maladies émergentes ou résurgentes exigent une action forte dans le domaine de l'environnement.
Des milliers de Réunionnais ont travaillé dans ce domaine dans des conditions précaires. Il convient de tirer collectivement profit de cette expérience en les formant davantage et bâtir ainsi une véritable filière professionnelle des métiers de l'environnement.

B2 - Les services à la personne

La Réunion est confrontée à deux phénomènes engendrant des besoins sociaux nouveaux : d'une part, l'urbanisation accélérée, et d'autre part l'évolution de la structure démographique avec, notamment dans les prochaines décennies, une forte augmentation de la proportion de personnes âgées dont nous avons déjà vu que, dans leur grande majorité, elles ne disposeront que des minima vieillesse pour survivre.

A l'instar de ce qui existe déjà en Métropole en termes d'encadrement, d'aide et de soutien pour les personnes fragiles ou en difficulté (personnes âgées, handicapées, petite enfance, parents isolés, lutte contre l'illettrisme, soutien scolaire, etc.) et par rapport aux prévisions de création d'emplois dans ce domaine, La Réunion accuse un retard considérable.

Dans les cinq prochaines années, on estime à 40 000 le nombre d'emplois nécessaires dans ces secteurs. Il convient donc de prévoir les formations adéquates en renforçant les capacités d'accueil des institutions existantes, en en créant d'autres pour faire face aux besoins, et en tirant le meilleur parti des dispositifs existants en matière d'emplois aidés...
L'effort du gouvernement dans ce domaine doit être constant et à la mesure de l'état de catastrophe que le taux de chômage représente dans notre île.
Il faut, dans les meilleurs délais, revenir à un niveau d'emplois aidés conforme à la situation de La Réunion. Tant que l'économie alternative ne sera pas en mesure de produire ses propres ressources, le recours aux emplois aidés sera nécessaire, mais le recours à ce type d'emplois doit se faire avec la préoccupation permanente de préparer une insertion définitive des bénéficiaires.

En 1999, pour les emplois aidés, le Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer (FEDOM) avait inscrit à son budget des crédits pouvant assurer jusqu'à 60 000 contrats par an. Pour les années à venir, il conviendrait de rétablir ces crédits à un niveau au moins équivalent à celui de 1999 ; les modalités de la gestion du FEDOM devront être redéfinies pour plus de transparence et d'efficacité.

> "Si dans l'industrie proprement dite les créations d'emplois devraient rester limitées, les emplois de service vont se développer". Cinq domaines professionnels des services devraient concentrer l'essentiel des créations d'emplois : les services aux particuliers (400.000), la santé et l'action sociale (308.000), les transports et la logistiques (225.000), les métiers administratifs (197.000), le commerce et la vente (194.000). La progression attendue des postes liés à l'action sociale s'explique notamment par le vieillissement de la population, le maintien d'un fort taux de fécondité et par l'essor du travail féminin. Ainsi, les assistantes maternelles et les aides à domicile seront les métiers les plus demandés avec 211.000 postes à pourvoir d'ici 2015. Pour les mêmes raisons, la France aura besoin d'aides-soignants(149.000) et d'infirmières (78.000) dans les établissements d'hébergement mais aussi à domicile."
>
> *Cf. Étude sur "les métiers en 2015" en France (Centre d'analyse stratégique)*

C - L'emploi dans la fonction publique

Dans ce domaine aussi, la situation de La Réunion n'est pas comparable à celle de la métropole. Il convient de procéder à un inventaire des besoins tenant compte du retard dans l'encadrement dont souffre La Réunion, des besoins nouveaux induits par la progression démographique et des remplacements à pourvoir du fait des départs à la retraite.
Pour atteindre les ratios d'encadrement équivalents aux départements de métropole, des milliers d'emplois doivent être créés dans les secteurs de la fonction publique, du para-public et des collectivités locales.

C1 - Créer un Institut Régional d'Administration (IRA)

Cet outil doit permettre aux jeunes diplômés Réunionnais de se former aux métiers de la fonction publique.

C2 - Renforcement des moyens de l'IUFM et de l'Université

Compte tenu des besoins en matière d'enseignement, il convient de définir un plan de formation renforcé pour préparer les jeunes de La Réunion aux métiers de l'éducation.

C3 - L'application des dispositions constitutionnelles

L'application des dispositions constitutionnelles avec en particulier le droit à l'expérimentation, combinée avec les dispositions législatives et réglementaires existantes (système de bonification par exemple), favorisera l'accès des Réunionnais aux emplois nouveaux créés.

D - La Conférence permanente pour l'emploi

Cette Conférence permanente regroupera l'État, les Collectivités, les Chambres consulaires, les organisations syndicales patronales et salariales, ainsi que les associations de lutte pour l'emploi et pour l'insertion.
Elle doit permettre un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi ; elle aurait pour missions principales :

- **définir les besoins** en postes au plus près de la demande tant dans les secteurs de l'économie concurrentielle, de l'économie alternative que dans dans le secteur public, et de prévoir les formations adaptées ;
- **évaluer l'impact** des mesures prises en faveur de la création d'emplois (évaluation des dispositifs de la loi d'orientation pour l'outre-mer et de la loi programme, évaluation des aides des collectivités etc) ;
- **garantir** une **meilleure transparence** du marché de l'emploi ;
- **inciter** les entreprises à contracter des **pactes pour l'emploi** avec l'ANPE et/ou l'Université.

L'État doit encourager ces mesures dans l'esprit de la loi en faveur de la gestion prévisionnelle des emplois.

2. LE LOGEMENT

Avec l'emploi, le logement est l'une des principales priorités de La Réunion.

Pour loger une population d'un million d'habitants d'ici 20 ans, il faudra produire globalement 200 000 logements neufs ou rénovés : environ 10 000 logements par an, dont 6 000 logements sociaux.
Or, ces dernières années, seulement 3 000 logements/an ont été financés sur fonds LBU alors qu'il en aurait fallu le double.
De plus, aujourd'hui, 25 000 dossiers de logements sociaux sont en souffrance. Il est impératif de prendre des mesures exceptionnelles afin de satisfaire ces demandes dans les 3 années qui viennent sinon le principe de l'opposabilité du droit au logement serait inapplicable.

Les griefs généralement avancés portent sur l'insuffisance de provision de la LBU, la spéculation foncière, le manque d'entreprises soumissionnaires aux appels d'offres, l'augmentation du coût de la construction ainsi que l'insolvabilité des ménages. Pris séparément, chaque élément constitue un facteur aggravant. Par contre, analysées globalement, ces contradictions soulignent surtout l'inadaptation du système actuel de production et de gestion des logements dans cette situation de crise.

Préconisations :
Pour la mise en perspective de mesures adaptées à la situation, il convient de

déployer sur 20 ans des moyens spécifiques agissant simultanément sur tous ces paramètres et qui pourraient être inscrits dans une **loi de programmation pour le logement social Outre-Mer**.

1 - définir une **programmation pluri-annuelle de la LBU** à la hauteur des besoins ;
2 - construire — en plus de ce qui est programmé actuellement — 25 000 logements en 3 ans par **appel à projets** ;
3 - recenser les disponibilités, **foncières** des Collectivités, les espaces des villes et des bourgs pouvant être densifiés préservant ainsi les terres agricoles du mitage ;
4 - renforcer les fonds **du FRAFU** ;
5 - recenser **les sites proches de l'itinéraire du tram-train** afin d'y implanter les nouveaux logements, conciliant ainsi besoins de déplacements et de logement.
6 - **défiscaliser le logement social** ;
7 - **taxer la plus value foncière** afin de prévenir les opérations purement spéculatives et préserver ainsi l'aménagement du foncier à vocation sociale ;
8 – lancer un concours international d'architecture haute qualité environnementale (H.Q.E.) pour le logement social notamment et portant sur les 200 000 logements à bâtir.

3. L'EDUCATION

Le secteur décisif de l'Éducation doit faire face à de nombreux problèmes, dont ceux :

- des retards (taux de scolarisation inférieurs à ceux de la Métropole en préélémentaire et pour les 16-24 ans),
- de la situation sociale (deux fois et demie plus de boursiers en proportion dans le second degré par rapport à la Métropole),
- des résultats insuffisants bien qu'en progrès (différence de -12,7 points pour l'accès d'une classe d'âge au niveau Bac, deux fois plus de sorties du système éducatif sans qualification par rapport à la Métropole).

À la rentrée 2005, pour une population totale de 774 600 habitants, l'académie de La Réunion comptait 245 372 élèves, étudiants et apprentis, dont 93,7 % dans l'enseignement public. C'est dire l'importance primordiale de l'Ecole pour éduquer et former les jeunes, les qualifier professionnellement, prévenir l'illettrisme et le chômage, lutter contre l'exclusion.

Malgré des progrès sensibles, notamment depuis les années quatre-vingt, le système éducatif réunionnais reste confronté à de graves difficultés.

Il est donc important, dans les années qui viennent :

- de lancer une politique volontariste en matière de créations de postes, de recrutements de personnels, de formation des maîtres adaptée aux réalités

linguistiques et culturelles de l'île ; nous proposons que soit défini, en concertation avec les organisations syndicales, **un plan pluriannuel de rattrapage des postes** dans l'éducation nationale pour l'académie de La Réunion, compte tenu de la démographie scolaire inverse de celle de la métropole ;

- de favoriser la **scolarisation des enfants de 2 ans** ;
- de généraliser **l'enseignement de l'anglais** dès le primaire ;
- de fixer à l'éducation nationale l'objectif obligatoire d'une qualification minimum pour tous les jeunes. Une allocation leur sera accordée au titre de l'insertion dans la vie professionnelle ;
- d'ouvrir, au titre de la **mobilité éducative**, la possibilité à tous les élèves et étudiants d'accéder à une formation (stages professionnels, séjours linguistiques) en métropole ou à l'étranger, notamment dans les pays de la zone ;
- de consentir un effort budgétaire nouveau et important en faveur de l'Université de La Réunion par la création de postes d'enseignants et non enseignants et l'augmentation des formations à bac+3 (licences professionnelles...) et à bac + 5 (écoles d'ingénieurs) ;
- de favoriser la **recherche**, notamment en augmentant le nombre d'allocations de formations doctorales. Seulement 5 allocations sont accordées par l'État (Ministère de l'Education Nationale – MEN), contre 28 par la Région, laquelle favorise l'implantation d'un cyclotron, l'installation du Centre de recherches sur les maladies émergentes, la création d'un CHR puis d'un CHU ;
- d'accélérer la procédure de mise en place d'une faculté de médecine en articulation avec le projet de CHU intégrant la formation d'infirmiers, de kinésithérapeutes, d'aides-soignants, de sages-femmes, etc. ;
- s'agissant des **personnels TOS** du Second Degré, nous renouvelons la demande unanime des personnels concernés et des collectivités de voir l'État revenir sur sa décision unilatérale de décentralisation (loi du 13 août 2004). Ces personnels doivent, au moins pour les départements et régions d'outre-mer, demeurer au sein de la Fonction Publique d'État, ce qui est d'ailleurs le cas, sur l'ensemble du territoire national, des TOS exerçant dans les rectorats, les CROUS, les IUFM etc..
- enfin, missionner l'Éducation nationale pour la **lutte contre l'illettrisme** : l'analphabétisme frappe quelque 120 000 Réunionnais et ce chiffre ne régresse pas. L'État doit dégager les moyens pour lutter contre ce fléau. La persistance d'un grand nombre d'illettrés est une atteinte et un obstacle au développement. La résorption de ce fléau exige qu'il soit **déclaré cause nationale, au même rang que l'emploi et le logement**.

4 - LA CHERTÉ DE LA VIE

L'Observatoire des prix et des revenus

a - les prix

Selon l'INSEE, de 1995 à 2005, les prix à la consommation ont augmenté de 30% en France continentale et de 37,9% à La Réunion. Cette augmentation, bien plus forte encore ici, grève sérieusement le pouvoir d'achat des Réunionnais et particulièrement celui des familles les plus modestes.
Toute la transparence doit être faite sur la formation des prix afin d'agir sur les facteurs de renchérissement des coûts.

b - les revenus

Par ailleurs, sur le plan des revenus, de grandes disparités existent dans les salaires servis à La Réunion même d'une part et entre La Réunion et la France métropolitaine d'autre part.
Une harmonisation des revenus s'impose. Il est donc indispensable de créer les conditions d'une instance de concertation la plus large et la plus représentative possible. Cette instance aura accès à toutes les données indiscutables permettant d'établir comment sont formés les prix et les revenus. L'engagement doit être pris sur un principe essentiel : aucune économie réalisée sur le budget de l'État ne doit se traduire par un appauvrissement de notre île.

La cherté de la vie handicape en définitive le développement économique et pèse sur les plus démunis. Pour toutes ces raisons, le décret d'application —demandé le 25 janvier 2007 par 55 associations rassemblant plus de 15 000 pétitionnaires — instituant un Observatoire des prix et des revenus au titre de l'article 75 de la LOOM du 3 décembre 2000 et qui a reçu l'accord des assemblées régionales et départementales de La Réunion, doit être publié le plus tôt possible.

Il conviendra également de réviser l'actuel système d'impôts et taxes afin d'établir une plus grande justice fiscale. De plus, le coût de la vie étant plus élevé ici qu'en France continentale, il faut d'urgence étendre à La Réunion les minima sociaux, revaloriser les retraites agricoles et, afin d'atteindre le but fixé par le législateur, relever le plafond de la CMU.

5 - L'INTÉGRATION RÉGIONALE DE LA RÉUNION

L'insertion de La Réunion dans son environnement régional fait l'objet d'un consensus. C'est une nécessité pour son développement au sein des pays francophones de la Commission de l'océan Indien (COI) dans laquelle la France est largement impliquée et, au-delà, des blocs régionaux d'envergure qui se constituent en Afrique orientale et australe et dans l'océan Indien. Département de la République et RUP d'Europe, La Réunion permet à la France et à l'Union européenne d'être présentes sur la voie des

échanges qui s'amplifient entre l'Asie et de l'Afrique, continents où émergent trois grandes puissance régionales : la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud.

- Le co-développement

Il est à bâtir d'abord avec les îles voisines de La Réunion. En 1947, Madagascar, Maurice, La Réunion, les Comores et les Seychelles comptaient à peine 5 millions d'habitants. Aujourd'hui, ces cinq îles et archipels totalisent déjà 22 millions d'habitants et, en 2050,— si un partenariat fondé sur le co-développement s'est imposé — elles constitueront une zone d'échanges de près de 50 millions d'habitants. La France et l'Union européenne doivent donc s'appuyer encore plus sur notre île pour leurs actions de développement conjoint dans le sud-ouest de l'océan Indien car La Réunion ne se sauvera pas toute seule. Cependant les actions de la France et de l'UE doivent être conduites avec la constante préoccupation d'instaurer un équilibre tenant compte non seulement de la présence de notre île dans cette zone, mais également des intérêts de La Réunion, qui sont aussi des intérêts nationaux et européens. Le partenariat, déjà fructueux, entre l'État et les collectivités locales en ce domaine, sera approfondi et la politique de «grand voisinage», voulue par la Commission européenne, mise en œuvre dans le respect de cet indispensable équilibre.

- l'enjeu des Accords de Partenariat Economique (APE)

Conformément à l'accord de Cotonou et dans le prolongement du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la COI en 1999, concernant l'association de La Réunion à une zone régionale de libre échange, l'État doit veiller à la sauvegarde des intérêts de La Réunion dans la négociation en cours d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Union européenne et les pays ACP de l'Afrique orientale et australe. Les APE représentent en effet pour nos voisins ACP, comme pour La Réunion elle-même, autant de dangers que d'opportunités. C'est la prise en compte ou non de nos intérêts et de notre situation spécifique originale, dans l'esprit de l'article 299-2 du traité d'Amsterdam, qui déterminera l'impact positif ou négatif des APE pour La Réunion.

- La question des visas

Les difficultés considérables d'obtention de visas pour La Réunion sont un frein à l'intégration régionale. Or celle-ci doit permettre non seulement les échanges de marchandises ou de capitaux, mais aussi la mobilité des personnes. La solution à ce problème conditionne les échanges économiques, le tourisme, les liens culturels que La Réunion veut nouer avec les pays ayant contribué à son peuplement. En outre les «tracasseries» opposées aux ressortissants des pays de la région font perdre à la France le bénéfice politique des actions de coopération qu'elle y mène. Aussi, attend-on des mesures plus globales concernant la facilitation de délivrance de visas, cette question représente aussi un enjeu important sur le plan économique. Le développement des échanges avec l'Afrique du Sud, l'Inde ou la Chine dépend pour beaucoup de l'assouplissement des conditions de délivrance des visas. Cette question des visas est particulièrement décisive pour le tourisme et la diversification des marchés émetteurs.

6 - CONTINUITÉ TERRITORIALE

DÉSENCLAVEMENT ET COMPENSATION DU HANDICAP DE L'ÉLOIGNEMENT

Le combat pour une véritable continuité territoriale doit se poursuivre et constitue une condition de l'égalité des chances. Sa problématique se décline ainsi:

- **la mobilité des personnes** : comparés à ceux dont bénéficie la Corse, les moyens actuellement mobilisés à travers la dotation dite de continuité territoriale sont largement insuffisants. Le succès du dispositif mis en œuvre par la Région montre que cette dotation doit être réévaluée afin d'en permettre un accès garanti au plus grand nombre ; c'est aussi l'une des conditions qui facilitera l'application de la disposition votée récemment par l'Assemblée nationale prévoyant d'ouvrir le dispositif aux Réunionnais établis en métropole et n'ayant pu se rendre dans leur île depuis une période d'environ 10 ans ou ceux devant s'y rendre pour des raisons majeures (décès d'un proche par exemple) ;
- **le fret marchandise** : la prise en charge des intrants est un élément décisif de la compétitivité des entreprises. La **dotation pour les surcoûts** instaurée par l'Europe vise cet objectif mais elle n'est pas applicable aux intrants issus de pays tiers, c'est-à-dire n'appartenant pas à l'UE. Nous proposons que l'État participe à la prise en charge du surcoût de ces intrants. C'est la condition d'une diversification nécessaire des sources d'approvisionnement de La Réunion susceptible de contribuer à la diminution du coût de la vie.
- Enfin, la continuité territoriale doit viser l'objectif d'**égalité tarifaire en matière de télécommunication avec les régions de métropole** : l'Alliance soutient l'action engagée par la Région en matière de tarifs et de capacité de haut débit et rappelle l'urgence de décisions de l'État pour garantir une réelle égalité —coûts, débits, téléchargements —technologique.
- Par ailleurs, en matière audiovisuelle, notre île — comme les régions de métropole — doit avoir accès à la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Les chaînes publiques (France 2, La Cinquième-Arte) doivent être diffusées en continu et en direct, ce qui permettrait à RFO de redéployer ses moyens sur la production locale et la valorisation de l'identité indianocéanique dans le cadre du co-développement régional et du rayonnement de la francophonie.

7 - L'ENVIRONNEMENT

Dans le contexte des **changements climatiques** où des phénomènes naturels extrêmes sont à craindre, la protection de l'environnement doit être une préoccupation constante du fait de la situation originale de La Réunion : situation dans la zone intertropicale des cyclones, record de chutes de pluies, richesse de sa biodiversité et de ses paysages, son insularité, son relief instable, sa transition démographique, ses difficultés sociales, etc. Pour permettre le développement durable de notre île, aucun aspect

environnemental ne doit être négligé, aussi bien en termes de **protection des ressources** que de **prévention des risques**.

La sécurité de la population

Comme l'ont fait de nombreux cyclones antérieurs, le cyclone Gamède a longé La Réunion. Les dégâts occasionnés par ce météore sont un signal fort, à l'adresse de ceux ayant la charge de l'aménagement du territoire, sur la situation que créerait un cyclone frappant directement notre île et sur les précautions qu'il convient donc de prendre sans délai pour faire face à cette probabilité.
Nous héritons d'une implantation d'équipements, de logements, d'installations industrielles, etc, majoritairement réalisés sur le littoral. De ce fait, le franchissement des rivières se fait quasi exclusivement au niveau de leur embouchure, exposant ainsi les piles des ponts à la puissance maximale des crues. Il est donc urgent de protéger les berges par des ouvrages d'endiguement. Les flots ainsi canalisés, la mise en place de ponts à haubans ne nécessitant aucun appui dans le lit des rivières deviendra réalisable. De plus, l'achèvement de l'actuelle route des Tamarins en moyenne altitude, prolongée à l'avenir à ses deux extrémités, créera une alternative au franchissement littoral des rivières, sécurisant et favorisant les déplacements d'autant mieux qu'un plan pluriannuel de suppression des radiers et de modernisation des routes départementales et communales aura également été mis en place.
Il apparaît clairement qu'aucun des problèmes ainsi mis en évidence, aucune mesure de sécurisation de la population et des axes de déplacements ne peut trouver sa solution à l'échelle exclusive d'une commune, d'une communauté d'agglomération, du Département ou de la Région. La solution à ces problèmes implique de l'ensemble des collectivités qu'elles mutualisent leurs efforts au sein d'un syndicat mixte pour l'aménagement équilibré du territoire, ce syndicat mixte devant bénéficier du soutien de l'État.

D'autre part, l'environnement est perçu comme un **domaine d'activités stratégiques**, permettant **la création de milliers d'emplois pérennes** pour des jeunes réunionnais. Ces deux aspects nécessitent que des mesures urgentes soient prises dans divers domaines :

1. la mise en place **d'un plan climat pour La Réunion** — décision prise le 23 février 2007 aux Assises de l'Agenda 21 pour le Développement Durable — proposant des recommandations fortes en matière d'adaptation aux changements climatiques que devra subir notre île, dans les prochaines décennies ;
2. **l'énergie** : atteindre l'objectif ambitieux de l'autosuffisance énergétique (électricité) à l'horizon 2025-2030 ; dans ce but,
   - développer à grande échelle les énergies renouvelables — éolienne (potentiel 60 MW) et photovoltaïque (200 MW) notamment — ;
   - accentuer et généraliser une politique de maîtrise de l'énergie dans toute construction nouvelle (la filière chauffe-eau solaire : 75 000 installations,180 Gw/h électrique économisés) ;

• cette politique des énergies renouvelables a déjà créé des centaines d'emplois. La généralisation de ces équipements pour les 200 000 logements neufs à bâtir permettrait, à minima, de doubler ces emplois d'ici 10 ans ;

3. **les déchets** : mise en place de nouvelles filières de tri, de traitement et de valorisation (énergétique et autres, alternatives à l'incinération) créatrices d'emplois ; réduction des déchets à la source en adaptant les contenants à notre contexte géographique (revenir à la consignation du verre, moins d'emballages, etc.) ;
4. **l'assainissement** : réglementation désormais obligatoire. En ce domaine les besoins sont considérables et les financements prévus très insuffisants. La construction des 200 000 logements futurs doit prendre en compte cette donnée ;
5. **l'eau** : réaliser des travaux urgents de prévention des risques afin de mettre en sécurité les réseaux d'alimentation ; améliorer la création de réserves d'eau, le rendement des réseaux d'eau potable et les outils de gestion de l'eau ;
6. **la prévention des risques** : ravines et rivières sont, à La Réunion, des lieux autour desquels la ville, les quartiers se sont construits. La violence de certains phénomènes climatiques fait que l'endiguement de ces cours d'eau ainsi que la protection contre l'érosion et les mouvements de terrains sont autant de travaux urgents auxquels doit faire face le syndicat mixte pour garantir la sécurité des biens et des personnes ;
7. **la biodiversité** : le Parc National et la Réserve marine, outils de protection et de valorisation des espaces et espèces remarquables, cristallisent beaucoup d'espoir en matière de création d'emplois pérennes, d'autant plus que la Commission de Bruxelles a décidé de confier à La Réunion la responsabilité — pour l'ensemble des territoires ultramarins d'Europe — des mesures à prendre pour l'étude et le respect de leur biodiversité.

8 - LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont un élément d'équilibre de la société. À La Réunion, 13 000 associations et 60 000 bénévoles œuvrent dans les domaines de la culture, l'économie sociale, le sport, l'environnement, l'éducation, l'animation de quartier afin de réduire la fracture sociale et de consolider la cohésion menacée de la société réunionnaise. Elles doivent être dotées d'une structure représentative : nous réitérons la proposition de création d'une **Chambre consulaire des Associations** qui aurait vocation à représenter et aider l'ensemble du mouvement associatif, notamment par l'appui technique et la mutualisation de moyens et outils de gestion (comptabilité, constitution de dossiers, assistance juridique et fiscale, etc.). Cette chambre disposerait des mêmes obligations et prérogatives que les autres chambres consulaires. Une expérience qui, si elle s'avérait positive, pourrait être étendue à d'autres territoires.

9 - RECONNAISSANCE DE L'HISTOIRE RÉUNIONNAISE

L'Histoire de La Réunion a été marquée par deux événements majeurs, porteurs de valeurs universelles : le 20 décembre 1848 (abolition de l'esclavage) et le 19 mars 1946 (abolition du statut colonial - loi de départementalisation).
Ces deux événements ont profondément changé la vie de la grande majorité de nos concitoyens. Le premier a fait de l'esclave un être dont les droits humains sont reconnus ; le second a visé à libérer la population de la misère coloniale. Si le 20 décembre est désormais fêté et célébré, il n'en est pas de même du 19 mars 1946.
Nous demandons que la République reconnaisse et commémore cette date en faisant du 19 mars un jour férié et chômé.
20 décembre 1848, proclamation de la **Liberté** ; 19 mars 1946, consécration de **l'Égalité**. Aujourd'hui La Réunion aborde sereinement un nouveau cycle de son Histoire, l'ère du développement et de la **Responsabilité**.

L'ensemble de ces mesures prioritaires doit pouvoir s'intégrer dans le cadre global du plan réunionnais de développement durable (PR2D)

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉUNIONNAIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PR2D)

En concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et sociaux, la Région Réunion a pris l'initiative de l'élaboration d'un plan de développement global, se projetant sur un horizon de 25 ans, pour construire La Réunion du million d'habitants, dans un environnement en rapide évolution. L'Alliance ne peut que souscrire à une telle démarche à laquelle elle a d'ailleurs participé notamment à travers ses élus.

Les orientations stratégiques de ce Plan ayant été adoptées par le Conseil Régional, elles fournissent désormais un cadre de référence incontournable pour les acteurs du développement qui sont appelés à poursuivre la concertation engagée pour assurer les meilleures conditions de leur mise en œuvre opérationnelle.

Prenant en compte les défis fondamentaux de la démographie, de la mondialisation et des changements climatiques, le Plan propose à La Réunion d'opérer un véritable changement d'échelle pour apporter des solutions durables au problème central de l'emploi. Fondé sur la valorisation des atouts spécifiques découlant de la situation originale d'une région européenne située au cœur d'un bassin indianocéanique en peine évolution, le Plan nourrit l'ambition de faire de La Réunion un territoire d'excellence. Chaque Réunionnais doit y trouver sa place et être un acteur de cette excellence réunionnaise, laquelle doit permettre à notre île d'être ouverte sur le monde et de trouver les voies de son insertion harmonieuse dans son environnement géo-économique.

L'Alliance propose aux Réunionnais de partager cette vision et cette ambition pour le

développement de La Réunion. Cette adhésion doit se traduire par l'engagement de l'État à mettre en œuvre les orientations du PR2D, dans les domaines appelant son intervention, et en partenariat avec les forces vives.

Dans cet esprit, l'Alliance soutient le document élaboré par le groupe de travail dédié à l'élaboration du PR2D, lequel identifie les orientations dont la mise en œuvre relève essentiellement de l'État, et celles relevant principalement des acteurs locaux.

Ces orientations s'articulent autour des trois axes suivants :

1. **l'ouverture** par l'internationalisation des entreprises, la mobilité des personnes et le changement d'échelle des infrastructures ;
2. **un territoire et une société solidaires**, sur le **plan social** par la lutte contre l'exclusion, notamment la lutte contre l'illettrisme ainsi que la structuration d'une économie sociale et solidaire ; sur le **plan territorial**, par la restructuration du foncier, la prévention des risques, le développement des énergies renouvelables et l'émergence de pôles d'intérêt régional ;
3. **la généralisation du principe d'excellence** par la formation tout au long de la vie et par la priorité donnée à **8 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS)** :

1. l'agro-nutrition en milieu tropical,
2. la pêche,
3. l'environnement et l'énergie,
4. les TIC,
5. l'ingénierie et la formation,
6. le tourisme,
7. la santé,
8. les services à la personne.

Ces domaines d'activités stratégiques doivent s'appuyer et compléter les secteurs traditionnels de l'import substitution et de l'économie agricole confrontée aux mutations dictées notamment par l'évolution de la filière canne sucre.

La mise en œuvre du PR2D exige une gouvernance moderne et renouvelée fondée sur le partenariat État/Collectivités et la concertation permanente avec les forces vives.

CONCLUSION

Le respect des documents contractuels assurant le socle du développement, des mesures urgentes et prioritaires permettant d'apporter des réponses immédiates aux préoccupations de la population, l'affirmation de la volonté de concrétiser une ambition pour le développement de La Réunion à travers la mise en œuvre du PR2D, sont les points sur lesquels l'Alliance souhaite qu'un contrat soit noué entre les Réunionnais.

Plus de 60 ans après la loi du 19 mars 1946 et le demi-siècle mis à la réalisation de l'Égalité, La Réunion est aujourd'hui directement confrontée aux défis du développement dans un monde en rapide évolution.
L'Alliance a la conviction que les Réunionnais ne pourront s'engager dans cette nouvelle étape que s'ils se rassemblent sur l'essentiel, à partir des valeurs communes fécondées par l'Histoire. C'est pourquoi elle souhaite que le 19 mars, date anniversaire de la loi d'abolition du régime colonial et d'Égalité des citoyens dans la République, soit une date reconnue et célébrée. Comme la date du 20 décembre commémorant l'abolition de l'esclavage, la célébration du 19 mars doit rassembler tous les Réunionnais et marquer l'ouverture de cette nouvelle étape, celle du Développement durable et de la Responsabilité. En plus des indispensables moyens des solidarités nationale et européenne, l'effort des Réunionnais rassemblés doit leur permettre de relever les défis auxquels ils sont confrontés. Une société responsable doit assumer sa part d'engagement au service de l'intérêt général.

Saint-Denis, dimanche 11 février 2007
Actualisé le 15 mars 2007

Dépôt légal : 07 / 03 - CIS - ✆ : 0262 41 47 32